



BNP PARIBAS

CERTIFICAT DU DEPOSITAIRE

EXEMPLAIRE CLIENT

BNP PARIBAS, S.A. au capital de 2 294 954 818 euros dont le siège social est à PARIS (75009), 16 Boulevard des Italiens, immatriculée sous le n° 662 042 449 - RCS PARIS - identifiant CE FR76662042449 - ORIAS n° 07 022 735, représentée par Nicolas PREDA soussigné(e),

atteste par la présente :

- que le compte ouvert sur les livres de son agence de DECINES CHARPIEU au nom de la société en formation A2TO société par actions simplifiée à associé unique au capital de 1 000 euros, dont le siège social est fixé :
25 RUE PONTHEU
75008 PARIS,

avec pour objet Autres intermédiaires du commerce en produits divers , est créateur de la somme de 500 euros, représentant 50,00 % du capital libéré de cette société,

- que cette somme est indisponible jusqu'à justification de l'immatriculation de ladite société au Registre du Commerce et des Sociétés,
- qu'elle est en possession d'une liste comportant les nom, prénoms et domicile (ou dénomination, forme et siège social) des souscripteurs avec l'indication des sommes versées par chacun d'eux.

Une photocopie de cette liste, certifiée conforme par ses soins, se trouve jointe à la présente attestation.

Fait pour servir et valoir ce que de droit à

le 16.01.2024

Prénom, nom du signataire

Nicolas PREDA

BNP PARIBAS
Agence DECINES
14, rue de la République
69150 DECINES





BNP PARIBAS

LISTE DES SOUSCRIPTEURS

PERSONNES PHYSIQUES

EXEMPLAIRE CLIENT

IDENTITE	MONTANT VERSE (EN EUROS)
Nom et prénom : Mlle ATTO ANTOINETTE Date de naissance : 10.10.1967 Adresse : 3 CHEMIN TONY GARNIER 69120 VAULX EN VELIN	500

TOTAL : 500 euros.





BNP PARIBAS

ATTESTATION D'OUVERTURE DE COMPTE

EXEMPLAIRE CLIENT

BNP PARIBAS, S.A. au capital de 2 294 954 818 euros dont le siège social est à PARIS (75009), 16 Boulevard des Italiens, immatriculée sous le n° 662 042 449 - RCS PARIS - identifiant CE FR76662042449 - ORIAS n° 07 022 735, représentée par Nicolas PREDA soussigné(e),

atteste par la présente :

qu'à la demande de Mlle ATTO Antoinette, née le 10.10.1967 à AKOUE

demeurant : 3 CHEMIN TONY GARNIER
69120 VAULX EN VELIN
FRANCE

fondateur de la société société par actions simplifiée à associé unique en formation A2TO au capital de 1 000 euros, dont le siège social est situé :

25 RUE PONTHEIU
75008 PARIS,

avec pour objet autres intermédiaires du commerce en produits divers,

un compte destiné à recevoir les fonds provenant des souscriptions en numéraire au capital de la société en formation A2TO a été ouvert sur les livres de son agence de DECINES CHARPIEU.

Fait pour servir et valoir ce que de droit à

le 16.01.2024

Prénom, nom du signataire

Nicolas

PREDA

BNP PARIBAS
Agence DECINES
14, rue de la République
69150 DECINES CHARPIEU



DEMANDE D'OUVERTURE DE COMPTE

SOCIETE EN COURS DE CONSTITUTION

EXEMPLAIRE CLIENT

Je soussignée :

Mlle ATTO Antoinette, née le 10.10.1967 à AKOUPÉ

demeurant : 3 CHEMIN TONY GARNIER
69120 VAULX EN VELIN
FRANCE

agissant en qualité de mandataire des futurs actionnaires (ou fondateur unique) de la société par actions simplifiée à associé unique A2TO (la "Société en formation") actuellement en cours de constitution au capital de 1 000 euros, dont le siège social est situé :

25 RUE PONTHEU
75008 PARIS,

avec pour objet autres intermédiaires du commerce en produits divers, ainsi qu'il en résulte des statuts de ladite société, ou d'un acte séparé, dont nous vous remettons ci-joint un exemplaire.

Rappelons que pour le compte de la future société : A2TO actuellement en cours de constitution, nous avons demandé l'ouverture, le 16.01.2024, sur les livres de BNP Paribas agence de DECINES CHARPIEU selon des conditions arrêtées entre nous-mêmes et ladite Banque, d'un compte spécial destiné à recevoir les fonds correspondant au dépôt du capital social de la "Société en formation".

Demandons à BNP Paribas, au nom et pour le compte de la "Société en formation", l'ouverture d'un **compte collectif indivis** destiné à enregistrer les opérations de la "Société en formation" jusqu'à ce qu'intervienne son immatriculation au RCS de LYON. Ce compte collectif indivis sera ouvert sous la dénomination ci-dessus précisée de la future société suivie de la mention "Société en cours de constitution".

Conformément aux dispositions de l'Article 1843 du Code Civil, l'immatriculation de la "Société en formation" au Registre du Commerce et des Sociétés de LYON emportera reprise automatique des engagements visés par lesdits statuts ou ledit acte séparé. Dès l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés, toutes les sommes dues à un titre quelconque à BNP Paribas seront prélevées de plein droit par simple compensation, par les soins de la Banque, sur les sommes qu'elle détient dans le compte bloqué "Société en formation" ouvert sur ses livres.

Tant que la "Société en formation" n'aura pas été immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LYON et dans le cas où elle ne serait pas immatriculée, nous nous reconnaissons engagés indéfiniment et solidairement sans discussion, division, ni réserve au remboursement intégral de toutes sommes qui pourraient être dues à un titre quelconque à BNP Paribas.

Ce compte fonctionnera sous l'une quelconque de nos signatures.

Fait à

le 16.01.2024

Signature du mandataire
ou du fondateur unique



SCFTMOSFCFTPB0101



DEMANDE D'OUVERTURE DE COMPTE

SOCIETE EN COURS DE FORMATION

EXEMPLAIRE CLIENT

Je soussignée :

Mlle ATTO Antoinette, née le 10.10.1967 à AKOUE

demeurant : 3 CHEMIN TONY GARNIER
69120 VAULX EN VELIN
FRANCE

futur actionnaire/associé ou fondateur unique de la société de nature juridique société par actions simplifiée à associé unique A2TO (la "Société en formation"), actuellement en cours de constitution,

demande à BNP Paribas, de bien vouloir ouvrir, tant en mon nom personnel qu'au nom et pour le compte de la "Société en formation", un compte spécial destiné à recevoir les fonds correspondant au dépôt du capital social de la "Société en formation" conformément aux dispositions législatives et réglementaires du Code de commerce.

Ce compte sera ouvert sous la dénomination ci-dessus précisée de la future société suivie de la mention "Société en formation".

Ce compte aura pour objet les versements relatifs à la souscription en numéraire et à la libération à hauteur de 50,00 % de la valeur nominale des 1 000 actions/parts sociales de la société.

Je vous remets ci-joint le document qui contient l'identité de l'ensemble des futurs associés et la répartition entre eux des parts sociales* :

- ☐ le projet de statuts,
- ☐ les statuts signés,
- ☐ une copie des statuts certifiée conforme à l'original,
- ☐ la liste des actionnaires mentionnant les sommes versées par chacun d'eux.

Vos reçus aux déposants d'espèces ou de chèques devront porter la mention de la somme versée ainsi que les nom, prénoms et domicile, ou dénomination, capital, siège social, numéro et lieu d'immatriculation au Registre du Commerce du déposant et préciser l'affectation des fonds à la souscription de 1 000 actions/parts sociales de la société : A2TO (société par actions simplifiée à associé unique).

Si ma demande d'ouverture de ce compte concerne une SA, SAS, SARL ou SCA, et uniquement dans l'un de ces cas, les sommes déposées seront constatées par un certificat du dépositaire émis par BNP Paribas.

Les fonds déposés sur ce compte seront bloqués jusqu'à la production du certificat attestant l'immatriculation de la société au Registre du Commerce des Sociétés (extrait Kbis) délivré par le greffe du Tribunal de Commerce de LYON.

Au cas où la société ne serait pas constituée, les fonds ne pourront être retirés que dans les conditions prévues par les textes législatifs et réglementaires en vigueur.

Fait à

le 16.01.2024

Signature de l'actionnaire demandant
l'ouverture du compte



* Cochez la(les) case(s) concernée(s)

SCPTEN08FCFTFD0101



BNP PARIBAS

COMPTE PROFESSIONNEL

CONDITIONS PARTICULIERES

EXEMPLAIRE CLIENT

DECINES CHARPIEU

14 RUE DE LA REPUBLIQUE

69150 DECINES CHARPIEU

Tél. Agence : 04 37 42 32 00 (*numéro non surtaxé*)

Tél. : 3477 (*Service gratuit + prix appel*)

Fax : 04 72 28 93 55

A2TO

SOCIETE EN COURS DE CONSTITUTION

25 RUE PONTTHIEU

75008 PARIS

Nature Juridique : Société par Actions Simplifiée

Vous avez demandé l'ouverture du compte n° XXXXX 01446 XXXXXXXX014 XX et nous vous remercions de votre confiance.

Nous vous communiquons, ci-après, les conditions de fonctionnement de celui-ci :

- votre compte est arrêté trimestriellement,
- le dernier jour de chaque trimestre civil,
- vos relevés de compte vous seront adressés mensuellement, sans frais.

Vous bénéficiez d'une facilité de caisse automatique de 1 550,00 euros, sous réserve du respect des conditions reprises dans la Convention de Compte Professionnels et Entrepreneurs qui vous a été remise ce jour.

CONDITIONS DE FONCTIONNEMENT :

• INTERETS DEBITEURS

- Calculés sur les soldes quotidiens débiteurs en valeur (pour les opérations donnant lieu à l'application d'une date de valeur),
- à un taux indexé sur le Taux de base BNP Paribas majoré de 3,000 % soit à ce jour 10,050 % l'an (taux de base : 7,050 % et majoration de 3,000 %), dans la limite du taux de l'usure publié au Journal Officiel⁽¹⁾.

Toute utilisation de la facilité de caisse automatique supérieure au montant ci-dessus n'ayant pas fait l'objet d'une convention écrite et préalable entre nous, donne lieu de plein droit à une majoration de 3 points du taux indiqué ci-dessus, soit, à ce jour 13,050 % sans que cette majoration, ou sa perception, puisse être considérée comme valant accord de la banque sur le maintien de cette utilisation excédentaire ou sur l'extension du montant de votre facilité de caisse automatique.

• COMMISSION DE DECOUVERT

- Calculée sur le cumul des trois plus forts débits mensuels en valeur du trimestre,
- au taux de 0,070 %, son montant est toutefois limité à la moitié des intérêts débiteurs.

• TAUX EFFECTIF GLOBAL

Le Taux Effectif Global (T.E.G.), commission de découvert incluse, calculé à titre d'exemple sur la base du taux des intérêts conventionnels ci-dessus indiqués, et compte tenu d'une utilisation de la totalité de la facilité de caisse automatique, de 15 jours par mois, ressort à :

- 11,926 % l'an,
- et à 15,742 % l'an sur la base d'une utilisation de la facilité de caisse automatique à hauteur de 1 677 euros pendant 3 jours, compte tenu du taux majoré.

Ce dernier exemple, présenté à titre indicatif, ne vaut, en aucun cas, accord de la banque sur une utilisation de la facilité de caisse automatique au-delà du montant autorisé figurant ci-dessus.

Le Taux Effectif Global (T.E.G.) calculé sur les utilisations du trimestre sera indiqué a posteriori sur chacun de vos relevés d'intérêts et commissions établis le dernier jour de chaque trimestre civil.

• COMMISSION DE MOUVEMENT OU COMMISSION DE COMPTE

- Calculée sur les mouvements débiteurs enregistrés sur votre compte,
- au taux de 0,600 %.

Les mouvements financiers, tels que les amortissements de prêts BNP Paribas, sont exonérés de cette commission.

⁽¹⁾ Par le Ministère de l'Economie dans le mois précédent le début de chaque trimestre.
Votre agence peut vous communiquer ce taux sur simple demande.



DECINES CHARPIEU

A2TO
SOCIETE EN COURS DE CONSTITUTION**• FRAIS DE GESTION**

- Appliqués en fonction du coût de gestion de votre compte, avec une perception minorée si vous êtes aussi client de notre établissement à titre privé,
- montant : 48,00 euros.

Si vous souscrivez par ailleurs à Esprit Libre Pro, le montant des frais de gestion et celui de la commission de mouvement définis ci-dessus ne seront pas perçus pendant toute la durée d'adhésion à Esprit Libre Pro, leur coût étant intégré dans l'abonnement à Esprit Libre Pro.

DONNEES PERSONNELLES :

Dans le cadre de la relation bancaire, la Banque est amenée à recueillir auprès du Client des données personnelles le concernant. Pour plus de détails sur les finalités de traitements et modalités d'exercice des droits, consultez la Notice de protection des données personnelles qui vous a été fournie. Ce document est également disponible dans les agences et sur le site Internet mabanquepro.bnpparibas.

SECRET BANCAIRE :

Les données du client sont protégées par le secret professionnel auquel est tenue la Banque dans les conditions prévues aux Conditions Générales de la Convention de Compte Professionnels et Entrepreneurs. A ce titre, le client accepte expressément et pendant toute la durée de sa relation bancaire que les données le concernant soient transmises :

• aux sociétés du Groupe BNP Paribas afin de :

- prévenir, détecter et lutter contre la fraude ;
- réaliser des activités de recherche et développement notamment à des fins de conformité, de gestion du risque, de communication et de marketing ;
- obtenir une vision globale, actualisée et cohérente des clients de la Banque ;
- offrir une gamme complète de produits et services des sociétés du Groupe, pour permettre au client d'en bénéficier ;
- personnaliser le contenu et les prix des produits et services pour le client ;
- mettre en commun des moyens, informatiques notamment ;
- permettre à la Banque de se conformer à ses obligations légales et réglementaires telles que la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, le respect de sanctions internationales, d'embargos et de procédures de connaissance des clients (KYC) et la gestion du risque crédit et opérationnel (catégorie de risque/note de risque/ etc.) ;

• hors du groupe BNP Paribas :

- aux prestataires de services et sous-traitants liés contractuellement à la Banque ;
- aux partenaires bancaires et commerciaux, agents indépendants, intermédiaires ou courtiers, institutions financières, contreparties, référentiels centraux, commerçants accepteurs, banques, banques correspondantes, dépositaires, émetteurs de titres, agents payeurs, plateformes de bourse, sociétés d'assurances, opérateurs de systèmes de paiement, émetteurs ou intermédiaires de cartes de paiement, plates-formes d'échange, sociétés de caution mutuelle ou organismes de garantie financière ;
- à des autorités financières, fiscales, administratives, pénales ou judiciaires, ou locales ou étrangères, des arbitres ou des médiateurs, des autorités chargées de l'application de la loi, des agences de notation, des autorités de tutelle, des organismes gouvernementaux ou des organismes publics (tels que la Banque de France, la Caisse des dépôts et des consignations) ;
- aux prestataires de services de paiement tiers ;
- aux organismes de refinancement qui interviendraient dans une opération de crédit ainsi qu'à leurs mandataires directs ;
- à certaines professions réglementées telles que des avocats, des notaires, des agences de notation ou des commissaires aux comptes, ainsi qu'à tout acheteur actuel ou potentiel des sociétés ou des activités du Groupe BNP Paribas ou ses assureurs.

La Banque peut aussi partager des informations agrégées ou anonymisées au sein du Groupe BNP Paribas et en dehors de celui-ci avec des partenaires. Les données du client peuvent être agrégées dans des statistiques anonymisées pouvant être proposées à des clients professionnels.

Le client et son représentant légal reconnaissent avoir pris connaissance et accepter l'ensemble des dispositions et déclarations contenues :

- dans les Conditions Générales de la Convention de Compte Professionnels et Entrepreneurs BNP Paribas en vigueur à la date de signature des présentes Conditions Particulières ;
- ainsi que dans les présentes Conditions Particulières, partie intégrante de la Convention de Compte Professionnels et Entrepreneurs.



DECINES CHARPIEU

A2TO
SOCIETE EN COURS DE CONSTITUTION

Le client et son représentant légal reconnaissent également avoir reçu le "Guide des principaux produits, services et tarifs" des Professionnels et Entrepreneurs, ainsi que les notices d'assurances et d'assistances de la(des) carte(s) s'il y a lieu.

Commencement d'exécution (cf. Titre II, Chapitre III des Conditions Générales de la Convention de Compte Professionnels et Entrepreneurs) : Vous devez faire connaître votre choix d'un commencement ou non d'exécution de la Convention de Compte Professionnels et Entrepreneurs pendant le délai de rétractation en cochant à cet effet la case "oui" ou "non" figurant ci-dessous :

☐ Oui☐ Non

Fait à DECINES-CHARPIEU
en deux exemplaires originaux.

le 16.01.2024

Prénom, Nom du signataire

NICOLAS PREDA

Signature du représentant légal

Lu et approuvé

BNP PARIBAS
Agence DECINES
14, rue de la République
69150 DECINES CHARPIEU

Signature